

Publié le 14/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_147

OBJET : Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement

Exposé

Pour l'année 2024, il est proposé de n'appliquer l'inflation que pour les tarifs liés aux travaux. L'inflation retenue est de 3,8 %.

En effet, dans le cadre de l'optimisation des dispositifs de gestion des services d'eau et d'assainissement, deux nouvelles délégations de service publiques vont être mises en place à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place des nombreuses délégations présentes sur le territoire (DSP, Gérance, Prestations de service). Par mesure d'équité, les contrats affaissant à ces deux délégations reprennent les prestations de service de l'Agglomération. Or, lors des démarches administratives liées à la mise en œuvre de ces contrats, les montants pris en compte étaient ceux alors en place ; délibérés pour l'année 2023. Contractuellement, ces montants s'appliqueront donc en 2024. Toujours par mesure d'équité, ils doivent être identiques sur l'ensemble du territoire.

Il est donc recommandé d'aligner certains tarifs « prestations » aux tarifs affichés dans les nouveaux contrats de DSP. Il s'agit de :

- Frais d'accès au service ;
- Frais de fermeture et de réouverture de branchements (annule et remplace le prix « Suspension de fourniture ») ;
- Modification de facture à la demande de l'abonné ;
- Annulation de facture à la demande de l'abonné.

En outre, il est préconisé de délibérer sur de nouveaux tarifs de prestations pour être en cohérence avec les nouveaux règlements de service. Ces tarifs apparaissent en complément dans le document annexé à la présente délibération :

- Absence de réponse au service pour la relève du compteur (après deux relèves sans accès direct du service au compteur) ;
- Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements inutiles à la demande de l'usager : facturation au réel du temps passé ;
- Construction d'un branchement sans autorisation préalable du service assainissement collectif ou de son prestataire ;

- Frais de désobstruction d'un branchement rendue nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur ;
- Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification du récolement en classe A.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 161 - Contre : 6 - Abstentions : 12) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- **Approuver** les tarifs des prestations de service assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Tarifs prestations 2024 Taux 3.8 %

7 DECEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 24/11/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (A partir de 19h08), ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h00), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, LECOUFFLET Alain suppléant de GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 19h18), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 18h53), JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (A partir de 19h08), LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany suppléant de LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, RIMBEAU Pierre suppléant de MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (Jusqu'à 20h00), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc,

PERRIER Didier, PIC Anna (Jusqu'à 19h44), PLAINEAU Nadège, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès (A partir de 18h37), THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations

ARRIVE Benoît à HEBERT Dominique (Jusqu'à 19h08), BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie (A partir de 20h00), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, FAUDEMÉR Christian à LEMENUÉL Dominique, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à HERY Sophie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LEFAIX-VERON Odile à LEJEUNE Pierre-François, LEJAMTEL Ralph à HULIN Bertrand (Jusqu'à 19h08), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAGHE Jean-Michel à LEFEVRE Hubert, MAUGER Michel à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 20h00), PIC Anna à DUVAL Karine (A partir de 19h44), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, TAVARD Agnès à AMBROIS Anne (Jusqu'à 18h37)

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, LECHEVALIER Isabelle, PERROTTE Thomas, RENARD Jean-Marie, SIMON François, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain

EAU POTABLE			
PRESTATIONS		UNITE	2024
Branchements			HT
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur ou égal à 50 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 790,55 €
ml supplémentaire		ml	95,11 €
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	179,02 €
Branchements dans les ens résidentiels conventionnés (sans terrassements)		Forfait	391,61 €
Diagnostic amiante des enrobés		Forfait	223,77 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, forage horizontal	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Compteurs			
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	78,32 €
	Diamètre supérieur à 40 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur	
Point de comptage supplémentaire	Diamètre 15 mm	Unité	89,51 €
	Diamètre supérieur à 15 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Déplacement		Forfait	190,21 €
Dépose		Forfait	78,32 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact		Forfait	203,00 €
Fourniture et pose d'un regard de compteur		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Vente structures extérieures		Prix au m3	0,83 €
Interventions			
	Ingénieur	Heure	111,89 €
	Technicien	Heure	61,54 €
	Agent	Heure	33,57 €
	Pelle < 3t5 avec chauffeur	Heure	55,95 €
	Camion PL avec chauffeur	Heure	83,92 €
Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification de récolement en classe A	Par contrôle	Heure	150,00 €
Non respect de règlement de service		Forfait	223,78 €
Absence de réponse au service pour la relève du compteur (après deux relèves sans accès direct du service au compteur)		Forfait	Forfait correspondant à une consommation de 200 m3
Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements inutiles à la demande de l'utilisateur : facturation réelle du temps passé		Heure	61,54 €
Poteaux Incendies			
Mesure Débit/Pression des poteaux incendies		Forfait*	46,99 €
Fourniture et pose de poteau incendie		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Fourniture pièces liées à la défense incendie		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
ASSAINISSEMENT			
PRESTATIONS		UNITE	2024
Branchements			HT
Branchements ordinaires EU	Diamètre inférieur ou égal à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 902,11 €
ml supplémentaire EU		ml	145,45 €
Réparation branchement		Forfait	223,78 €
Réparation bouche d'égout		Forfait	559,44 €
Fermeture / Obturation		Forfait	111,89 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 160 mm, , forage horizontal, profondeur supérieure à 2 m	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Diagnostic amiante des enrobés EU		Forfait	223,78 €
Construction d'un branchement sans autorisation préalable du service assainissement collectif ou de son prestataire		Forfait	500,00 €

Frais de réparation d'un branchement rendu nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur			
Frais de désobstruction d'un branchement rendu nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur		Forfait	110,00 €
Branchements ordinaires EP - non soumis à TVA	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	2 282,54 €
ml supplémentaire EP - non soumis à TVA		ml	174,55 €
Fourniture et pose 1ère gorgouille			Gratuit
Gorgouille supplémentaire - non soumis à TVA		Forfait	537,07 €
Diagnostic amiante des enrobés EP - non soumis à TVA		Forfait	268,53 €
Construction d'un branchement EP sans autorisation préalable du service ou de son prestataire non soumis à TVA		Forfait	600,00 €
Frais de réparation d'un branchement EP rendu nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur non soumis à TVA		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Frais de désobstruction d'un branchement EP rendu nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur non soumis à TVA		Forfait	132,00 €
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratif	
Interventions			
Ingénieur		Heure	111,89 €
Technicien		Heure	61,54 €
Agent		Heure	33,57 €
Hydrocureuse		Heure	111,89 €
Passage caméra		Heure	89,51 €
Pelle < 3t5 avec chauffeur		Heure	55,95 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	83,92 €
Réception matières de vidange	Période classique	t	33,56 €
		m ³	27,97 €
	Période spécifique nécessitant une hygiène	t	67,13 €
		m ³	55,94 €
Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification de récolement en classe A Par contrôle		Heure	150,00 €
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en	
Non respect de règlement de service		Forfait	223,78 €
Temps passé pour les rendez-vous et/ou les déplacements inutiles à la demande de l'utilisateur : facturation réelle du temps passé		Heure	61,54 €
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE COMMUNE			
PRESTATIONS		UNITE	2024
			HT
Branchements			
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour l'assainissement et longueur inférieure ou égale à 8 m)	Pour plusieurs réseaux <u>dans la même tranchée</u> OU branchement réalisé dans le cadre d'opérations de renouvellement de réseaux	Forfait	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière
ml supplémentaire		ml	
PRESTATIONS DE SERVICE			
PRESTATIONS		UNITE	2024
			HT
Frais d'accès au service			
Frais d'accès au service		Forfait	40,36 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte		Forfait	86,23 €
Frais de fermeture et de rouverture de branchements (annule et remplace le prix suspension de fourniture - Pour convenance de l'utilisateur)		Forfait	60,90 €
Facturation			
Modification de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,15 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,15 €

*Comprend notamment les démarches administratives amont (DT/DICT, autorisation de voirie,...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en